



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

LYCEE DES METIERS

92, rue de Montfort Cs 30556 78197 Trappes Cedex

Tél: 01 30 62 87 42

Mél: ce.07805841@ac-versailles.fr Trappes, le 26 juin 2024

Inscription des nouveaux élèves pour la rentrée 2024

Madame, Monsieur,

Votre enfant a été affecté dans notre établissement pour la rentrée scolaire 2024. Vous trouverez ci-joint la notification d'affectation.

Les inscriptions se déroulent de la façon suivante :

• A partir de mercredi 26 juin de 15h à 17h :

- Retrait des dossiers d'inscription vierges au lycée.

• <u>Du 27 juin au 02 juillet à midi</u>:

- Inscriptions de 8h30 à 17h00 sans interruption, **fermeture** le 02 juillet à midi

Les dossiers d'inscription peuvent être remplis sur place ou au domicile <u>par le responsable légal.</u>

Les pièces suivantes sont à joindre à votre dossier :

- 1. Exeat obligatoire (document remis par l'établissement précédent)
- 2. Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport de l'élève
- Copie du livret de famille
- 4. En cas de jugement statuant sur les modalités de garde et l'autorité parentale : fournir une copie de l'extrait de la décision de justice correspondant
- 5. 3 photos d'identité avec le nom indiqué au dos (1 à coller sur le dossier cartonné, 1 à coller sur la fiche infirmerie, 1 pour le carnet de correspondance)
- 6. Copie de la carte vitale du responsable légal ou de l'élève majeur
- 7. Copie de l'assurance scolaire
- 8. Fiche intendance (pour tous les élèves) et RIB obligatoire.
- 9. Quotient familial CAF. Sans ce document, le tarif le plus élevé est pris en considération pour le montant du repas.
- 10. Bourses : formulaire de demande de bourse + fiche d'étude automatique de droit à la bourse
- 11. Pour les élèves qui <u>souhaitent déjeuner à la cantine</u>, un chèque d'un montant de 20€ à l'ordre de l'agent comptable du lycée H. Matisse qui sera encaissé en septembre 2024.
- 12. Fiche infirmerie à remplir et mettre sous enveloppe cachetée portant le nom, prénom, classe de l'élève (prévoir le carnet de vaccination si vous remplissez le dossier sur place)
- 13. Fiche vie scolaire (autorisation de sortir du lycée en en dehors des heures de cours pour les élèves mineurs)

L'inscription n'est définitive que si le dossier est retourné complet et dans les délais impartis. Au 02 juillet à midi, sans démarche de votre part, <u>la place est perdue</u> et sera donnée à un autre candidat.

En cas de difficulté ou question, n'hésitez pas à nous contacter, de préférence par mail à l'adresse <u>ce.0780584l@ac-versailles.fr</u> Bien cordialement.

Le Proviseur,

SCHORR